

GUIDE DE L'EXPOSANT



10^{ème} *Salon
des Communes et
des Intercommunalités*
Gard

Maires • Adjoints • Conseillers • Présidents d'intercommunalité
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU GARD

Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vous donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOTRE CONTACT TECHNIQUE

XXXXXXXXXXXXXX

AP MEDIA

XXXXXXX@ap-media.fr

07 66 46 29 64

Toute l'équipe AP Média se tient à votre disposition pendant le salon

Contacts sur place :

Benjamin FIEVET : 06 38 60 51 31

Marion PORTAL : 07 85 42 08 05

ap média
Créateur d'événements

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES.....3

HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE	3
LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL.....	3
ACCÈS EXPOSANTS.....	4
BADGES ACCÈS EXPOSANTS.....	4
SERVICES SUR LE SALON	5

AMENAGEMENTS DU STAND.....5

STAND CLE EN MAIN	5
STAND NU	6
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE.....	6
COMMISSION DE SECURITE.....	6
GARDIENNAGE	6

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
Mercredi 3 Juin 2026	10h00 -19h00*			
Jeudi 4 Juin 2026		A partir de 7h30	8h30 – 17h30	17h30 – 21h00

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- Livraison uniquement le 4 juin de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON



Adresse de livraison

Destinataire (Nom - Prénom) :

Chez :

Le Parc des Expositions Nîmes
230 Av. du Languedoc, 30900 Nîmes

Informations obligatoires

Manifestation : SALON DES MAIRES DU GARD : 4 JUIN 2026

Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée :

Nom du stand :

N° du stand :

Responsable du stand :

Tél (mobile de préférence) :

AP Média ou Le parc des expositions ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).

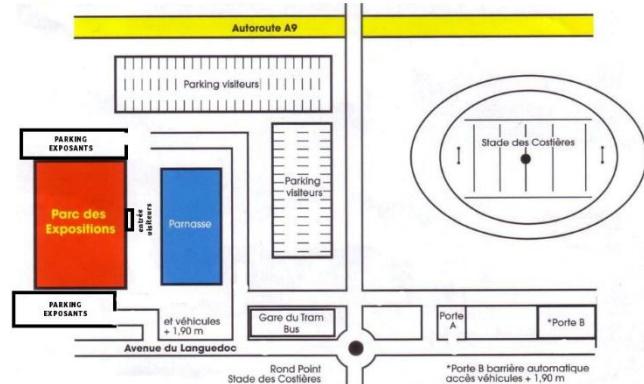
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

ACCÈS EXPOSANTS

Le Parc des Expositions Nîmes - 230 Av. du Languedoc, 30900 Nîmes

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité du Hall uniquement pendant les périodes d'installation et de démontage des stands.

Il est strictement interdit de stationner sur l'accès à la voie pompier.



Le jour du salon, les exposants devront se garer sur les parkings exposants, accès par l'avenue du Languedoc. Aucune dérogation ne sera consentie par mesure de sécurité.

Vous munir de votre badge et le présenter à l'agent de sécurité au portail.

BADGES ACCÈS EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au parking et au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), sur l'espace sécurisé qui vous est dédié :

<https://salondesmaires-gard.com/espace-exposants/>

Mot de passe : SALON30@2026

Il vous sera demandé de créer un compte avec une adresse mail ainsi qu'un mot de passe, puis de créer votre structure afin qu'elle apparaisse dans la liste. Il se peut que votre structure apparaisse déjà dans la liste, cela veut dire qu'une personne de l'entreprise l'a créée.

La personne qui crée la structure en devient le « gestionnaire ». Cela lui permet de générer les badges pour tous les collaborateurs notamment.

Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon. Porte-badges et cordons vous seront remis à l'accueil du salon

SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Wifi en accès libre dans l'espace d'exposition, débit non garanti.

- **RESTAURATION**

A ce jour le choix du traiteur n'a pas été encore défini. Nous vous ferons parvenir dès que possible les informations concernant le traiteur du salon pour que vous puissiez vous rapprocher de lui pour passer vos commandes de cocktail sur stand.

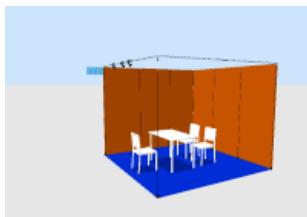
Si vous faites appel à un autre traiteur, merci de nous donner le nom du traiteur afin que nous lui donnions l'accès au Parc Expo le jour du salon.

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).

A chaque superficie de stand correspond un équipement



Exemple d'un stand de 9m²

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur hêtre (hauteur 2,40m), **traverse de façade** en structure foncée,
- **Enseigne drapeau** double face 40*20cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur)**,
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (**enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation**), de couleur bleu roi

- **1 dotation mobilier** comprenant : 1 table rectangulaire (L: 1.20m x H: 0.75m x P: 0.65m) + 3 chaises + 1 corbeille

STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,40 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements du Parc des expositions, ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre prestataire ALIANCE MOBILIER. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/fr/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte, rattachez votre commande au salon souhaité et validez la commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement ALIANCE MOBILIER par email : **commerce1@aliance-mobilier.com** ou par téléphone au **07 57 00 50 09** ou **05 61 39 16 56**.

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **3 Juin 2026**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste .

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeurent sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).